

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
COMITÉ DE PILOTAGE DU 24 JUIN 2014**

Présent(e)s :

ABARCA Nathalie – Huy Clos (+ procuration CHRH) - Huy
BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BLAVIER Pascal – CAP FLY – Liège
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CHARLIER Florence – Clips - Liège
DELATTE Julie – Huy Clos - Huy
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
GHERROUCHA Jérôme – openado -Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges (+ procuration Siajef) - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MORENO Yolande - Maison médicale Cap Santé - Huy
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
SARTORI Sabine – PFPL et IHP de Huy – Liège
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
STANGHERLIN Grégor – Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège - Liège
TYOU Béatrice – AIGS + Génération Assuétudes + Les Lieux-Dits –
Vottem/Herstal/Waremme

Excusé(e)s :

CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
DAVENNE Géraldine – Plan de Prévention - Waremme
DELAHAYE Tijn – La Teignouse zone 4 - Comblain-au Pont
JOIE Christophe – CHRH - Huy
PIRARD Bérengère – La Teignouse (zone 5) – Comblain-au-Pont
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
TASQUIN HERVÉ – Thaïs - Liège
VAN TORRE Anne-Marie - CHR de la Citadelle – Liège
WÉGRIA Anne-Charlotte – Cercle des médecins généralistes – Huy

Absent(e)s :

JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
PINTO Emmanuel – ISO_{SL}, Unités hospitalières - Liège

Secrétariat :

Frédéric Gustin – RéLiA

▪ **Accueil des participants**

Un tour de table est organisé pour les nouveaux membres du Comité de pilotage. Bienvenue à ceux-ci !

▪ **Approbation du projet de procès-verbal du 24 mars 2014**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014 est corrigé en séance. Moyennant ces corrections, il est approuvé et accèdera donc au statut de procès-verbal de cette réunion.

▪ **Suites éventuelles des démarches pour l'obtention de l'agrément à durée indéterminée (zone 5) – information**

Aucune avancée dans ce dossier. Nous sommes dans l'attente...

▪ **Suites éventuelles des démarches effectuées pour solliciter une subvention facultative pour la zone 4 – information**

Aucune nouvelle information. Les choses semblent mal parties...

▪ **Feed-back de l'atelier : Articulation projet Fusion Liège / RéLiA**

F. Gustin rappelle qu'un atelier assuétudes spécifique a été organisé à ce sujet. Les membres du Comité de pilotage ont reçu un texte de synthèse des éléments mis en avant au cours de cet atelier. Il ne convient dès lors pas ici de remettre tout ce document en chantier, néanmoins, si des améliorations constructives sont proposées, cette synthèse sera améliorée.

Pour rappel, voici le texte d'origine :

Note du RéLiA à destination du Comité de réseau du projet pilote Fusion Liège

- « Il est rappelé que le patient souffrant d'assuétudes (personne présentant un problème dans sa consommation d'alcool, usager de drogues...) est bien un patient et qu'à ce titre il doit pouvoir bénéficier de l'ensemble des ressources disponibles.
- Un manque de formation de certaines équipes en ce qui concerne les assuétudes ne facilite pas la prise en charge des personnes souffrant d'assuétudes. Outre le fait qu'il faut encourager ces équipes à suivre des formations en la matière, il est proposé de relancer un dispositif proche de ceux qui existaient durant les projets pilotes thérapeutiques (n°76 & n°100). La relance de la concertation que ces projets organisaient, en présence des professionnels du champ des assuétudes permettraient à ces derniers d'apporter un soutien important aux professionnels non spécialisés en assuétudes. Ce dispositif ne peut se concrétiser qu'en désignant une personne

spécifique pour en assurer la coordination. Nul doute que cette manière de fonctionner permette de transcender certaines difficultés notamment dans le problème épineux relatif au débat sur la territorialité.

- Enfin, des manques importants sont à souligner dans la fonction 2 et la fonction 5. En ce qui concerne la fonction 2, les éléments présentés ci-dessus pourraient sans doute permettre de dépasser les difficultés. En ce qui concerne la fonction 5, nous suggérons que les PO des représentants de cette fonction puissent prendre en compte ce constat pour envisager les possibilités de création de places, disponibles pour les personnes souffrant d'assuétudes, voire d'envisager toutes les possibilités permettant la création de structures spécifiques répondant à ces besoins ».

Voici la version reliftée suite au Comité de pilotage et aux remarques constructives reçues dans sa foulée :

- « Il est rappelé que le patient souffrant d'assuétudes (personne présentant un problème dans sa consommation d'alcool, usager de drogues...) est bien un patient et qu'à ce titre il doit pouvoir bénéficier de l'ensemble des ressources disponibles.
- En vue de faciliter l'accès des patients souffrant d'assuétudes à l'ensemble des ressources potentielles, le Comité de pilotage du RéLiA propose de relancer un dispositif proche de ceux qui existaient durant les projets pilotes thérapeutiques (n°76 & n°100). En effet, la relance de la concertation que ces projets organisaient, en présence des professionnels du champ des assuétudes, permettrait à ces derniers d'apporter un soutien important aux professionnels non spécialisés en assuétudes qui ne se sentent parfois pas suffisamment armés pour accueillir ces patients. Ce dispositif ne peut, néanmoins, se concrétiser qu'en désignant une personne spécifique pour en assurer la coordination. Nul doute que cette manière de fonctionner permette de transcender certaines difficultés, et notamment certains problèmes épineux s'incarnant dans le débat omniprésent relatif à la territorialité. Quoiqu'il en soit, les membres du Comité de pilotage du RéLiA sont demandeurs de partage de savoirs avec les partenaires du projet pilote Fusion Liège. Ils rappellent également l'offre (notamment par la Clinique Notre Dame des Anges, le Centre Alfa et le Centre Nadja), d'animation de groupes d'échanges et d'intervisions, ainsi que de formations spécifiques, à la carte, pour des professionnels, spécialisés ou non en assuétudes.
- Enfin, des manques importants sont à souligner dans la fonction 2 et la fonction 5. En ce qui concerne la fonction 2, les éléments présentés ci-dessus pourraient sans doute permettre de dépasser les difficultés évoquées. En ce qui concerne la fonction 5, nous suggérons que les PO des représentants de cette fonction puissent prendre en compte ce constat pour envisager les possibilités d'ouverture de places pour les personnes souffrant d'assuétudes, voire d'envisager toutes les possibilités permettant l'ouverture de structures spécifiques répondant à ces besoins ».

L'idée de la création d'une structure originale comparable au centre Transit à Bruxelles est également lancée. Ce modèle a fait ses preuves et pourrait être utilement développé en région liégeoise. C. Dungalhoeff souligne néanmoins qu'il s'agit de pérenniser avant tout des projets ayant déjà été expérimentés et évalués positivement (exemple : TADAM). L.

Maisse estime que les structures d'hébergements doivent faire leur travail. N'est-il pas possible de définir un quota d'accueil pour les usagers de drogues ? D. Humblet rappelle l'existence de Thaïs. Ph. Bollette estime qu'il s'agit là de 10 logements et que le public potentiel est beaucoup plus nombreux. L. Maisse évoque le projet Housing First tout en soulignant qu'il est difficile d'obtenir des logements sociaux pour les usagers de drogues. G. Stangherlin indique que le prix moyen des logements sociaux est de 250€ par mois. Il y a, en effet, une peur de proposer des locations à des toxicomanes. Comment rassurer ? En proposant un accompagnement ? Une sous commission du PCS est consacrée à l'habitat. Il est peut-être possible de proposer aux AS de la maison liégeoise une formation spécifique en la matière. Une collaboration avec les éducateurs de rue pourrait être intéressante. Ph. Bollette demande s'il y a un représentant assuétudes à la commission habitat. C. Dungalhoeff estime qu'il faudrait réfléchir avec quelqu'un qui est impliqué dans Housing First. Elle propose d'y envoyer Bernadette Hodchamps.

- **Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RéLiA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage**

Nous avons déjà évoqué la réunion de l'atelier assuétudes spécifique à l'articulation avec le Projet pilote Fusion Liège. Par manque de temps, seule la réunion de l'atelier JandCo est abordée. Les membres de l'Atelier JandCo se sont réunis le 12 juin 2014. Comme vous le savez, le site www.jandco.be a été hacké. Or, ce site était une vitrine très fréquentée et dès lors indispensable pour notre réseau. Suite à l'annonce de ce problème et à l'appel à l'aide qui l'accompagnait dans la newsletter du mois de mai, Jérôme Gherroucha a proposé de recourir au service de Monsieur Geoffrey Lovinfosse qui pratique parfois des prix cassés pour les asbl désargentées. Une somme de plus ou moins 300€ + TVA serait nécessaire pour remettre le site en ligne. Ce qui est largement inférieur à une offre de « Pro du Web » ou travaille actuellement l'étudiant qui avait conçu le site in illo tempore. F. Gustin demande aux membres du Comité de pilotage si cette somme peut être prise en charge par le RéLiA. Les membres du Comité de pilotage du RéLiA marquent leur accord à l'unanimité et ce dans les deux groupes (privé et public). F. Gustin rappelle que c'est la PFPL qui doit à présent être d'accord de libérer les fonds nécessaires. Par ailleurs, une nouvelle convention va être élaborée dans le cadre de JandCo. Elle abordera notamment l'importance de la présence des partenaires aux réunions. La levée d'une cotisation auprès des institutions partenaires y sera également prévue. En effet, ce projet nécessite un minimum de moyens pour pouvoir fonctionner correctement.

- **Nécessité de l'élaboration d'une convention**

F. Gustin rappelle le souhait du SPW de développer des conventions dans le cadre du RéLiA. Il s'agit notamment de développer une convention cadre pour circonscrire le réseau. Cette convention reprendra les éléments du décret. Certains sont néanmoins sujet à discussion. Il est par exemple prévu un accueil des internés. Ph. Bollette indique que son centre bas seuil n'a jamais fait l'objet d'une demande dans ce cadre.

- **Divers**

- L. Maisse indique qu'à partir du 1^{er} juillet 2014 l'e-bis stationnera Quai sur Meuse et plus à la Rue des Anglais. Ph. Bollette retransmettra les horaires de stationnement.

- Ressource pour les dépannages informatiques. C. Dungalhoeff demande si des solutions à prix raisonnables sont mises en œuvre au sein du réseau. Th. Lottin indique que les structures hospitalières souhaitent mutualiser cet aspect. Y. Moreno indique que les maisons médicales font appel à la société DAMNED qui pratique des prix raisonnables (une visite par mois et dépannage à distance lorsque nécessaire).
 - Informatisation des dossiers. Différents logiciels sont mentionnés : Medigest, Pricaré, Fisac.
-
- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RéLiA du mardi 30 septembre 2014, de 9h00 à 11h00, au siège de la PFPL :**
 - **Accueil des participants ;**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 24 juin 2014 ;**
 - **Suites éventuelles des démarches pour l'obtention de l'agrément à durée indéterminée (zone 5) – information ;**
 - **Suites des démarches effectuées pour solliciter une subvention facultative pour la zone 4 – courrier de Madame la Ministre Eliane Tillieux ;**
 - **Feed-back de la réunion du Comité de réseau du projet pilote Fusion Liège ;**
 - **Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RéLiA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage ;**
 - **Convention cadre du RéLiA ;**
 - **Divers**
 - a. **AG Fédito**